



## Avis aux intéressés

**Objet** : STCW-2010 : Cours de revalidation pour brevets d'aptitude délivrés par la Belgique

Conformément à la Convention STCW en combinaison avec le Code ISM, un maintien des compétences est nécessaire pour chaque marin et pour certaines fonctions et responsabilités à bord. Une formation de recyclage est obligatoire avec des intervalles de cinq ans.

L'autorité maritime belge veut attirer l'attention des gens de mer, agents et armateurs qu'uniquement les certificats des cours de recyclage énumérés ci-dessous seront acceptés pour la revalidation des brevets d'aptitude délivrés par la Belgique :

- Les certificats des cours de recyclage accrédités par les autorités belges, les Pays-Bas ou le Luxembourg;
- Brevets d'aptitude (certificates of proficiency) délivrés par les autorités d'un État membre de l'UE;

La validité d'un certificat d'aptitude (ou brevet d'aptitude pour les grades inférieurs) ne peut pas dépasser le 31 décembre 2016 pour chaque marin qui n'a pas suivi les cours de revalidation à niveau requis. Nous vous conseillons de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que toutes les personnes impliquées suivront les cours de recyclage et ensuite appliqueront une revalidation à l'inspection maritime belge. Des gens de mer (sans lien avec un employeur belge) peuvent demander leur brevet par lettre ou par e-mail [stcw95@mobilif.gov.be](mailto:stcw95@mobilif.gov.be)

Quels cours de revalidation sont obligatoires?

- **Techniques de Survie Personnelle (VI/1-1)**
- **La lutte contre l'incendie élémentaire (VI/1-2)**, pour officiers: **La lutte contre l'incendie avancée (VI/3)**
- **Aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage et canots de secours (autre que les canots de secours rapide) (VI/2-1)**
- **Aptitude à l'exploitation des canots de secours rapide** (pour chaque titulaire du brevet FRB délivré avant le 01.01.2012) **(VI/2-2)**
- **Soins Médicaux Avancés** (pour capitaine, second capitaine et chaque personne indiquée à bord pour la responsabilité des soins médicaux **(VI/4-2)**).

ing. Stefan Himpens, Chef de groupe de tâches Suivi des Bateaux Anvers